

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
197^e année
22 juillet 2021
n° 26 / 7915^e
pages 1377 à 1424

CHRONIQUE / Droit et liberté fondamentaux

Cour européenne des droits de l'homme :
une nouvelle stratégie pour une nouvelle décennie

> Robert Spano

1388

ÉDITORIAL

1377 Petit glossaire pour un choc de simplification de la langue du droit (extrait), *Fabrice Defferrard*

ACTUALITÉS

- 1380 Clause abusive (assurance) : exclusion de garantie du conducteur en état alcoolique
- 1382 Vente (garantie des vices cachés) : portée de l'effet rétroactif de la résolution
- 1383 Services de renseignement (partage d'informations) : inconstitutionnalité partielle
- 1383 Lanceur d'alerte (licenciement) : charge de la preuve pesant sur l'employeur
- 1384 Cycle de conférences (Cour de cassation) : l'office du juge et les cours suprêmes

POINT DE VUE

1386 La démesure du « pass sanitaire », *Cyrille Dounot*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1391 **Chronique** : Infractions sexuelles contre les mineurs : une sortie du droit commun, pour quelle efficacité ?, *Sébastien Pellé*
- 1397 **Panorama** : Baux commerciaux, *Marie-Pierre Dumont*
- 1409 **Notes** : La responsabilité pénale d'un directeur de service ne s'étend pas aux discriminations indirectes qu'il a suscitées, *note sous Crim. 8 juin 2021, Emmanuel Dreyer*
- 1413 Fauteuil roulant électrique : l'influence de la CIDPH sur l'interprétation de la loi du 5 juillet 1985, *note sous Civ. 2^e, 6 mai 2021, Pascal Oudot*
- 1418 Réflexions sur l'usage du principe *fraus omnia corrumpit* à l'occasion d'une fraude à la mention manuscrite de la caution, *note sous Com. 5 mai 2021, Frédéric Dournaux*

ENTRETIEN

1424 Guillem Querzola – Le projet de loi relatif à la régulation et à la protection de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique

DALLOZ



Version numérique incluse*



322126



9 782993 221266

31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
RENAUD LEFEBVRE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON
ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• RÉDACTION

Maëlle HARSOUËT DE KERAVAL (5379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Wilfried RENÉ, Responsable

Tél. : 01 40 92 36 64

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 770 € HT (786,17 € TTC)

Étranger : 836 € HT

Prix au numéro : 34,71 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Juillet 2021

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut



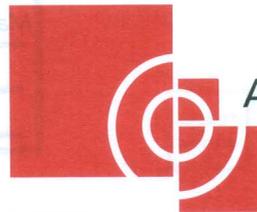
Origine du papier : Portugal
Taux de fibres recyclées : 0 %
Protot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Fabrice Defferrard

1377

Petit glossaire pour un choc de simplification de la langue du droit (extrait)



ACTUALITÉS

1380

DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Clause abusive (assurance) :

exclusion de garantie du conducteur

en état alcoolique, *Civ. 2^e, 8 juill. 2021*

Crédit à la consommation (déchéance

du terme) : portée d'une résolution judiciaire,

Trib. prox. Péronne, 6 juill. 2021

1382

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Vente (garantie des vices cachés) :

portée de l'effet rétroactif de la résolution,

Civ. 3^e, 8 juill. 2021

Assurance de biens (indemnité) :

valeur de la chose assurée au moment

du sinistre, *Civ. 2^e, 8 juill. 2021*

Famille-Personne-Succession

Enlèvement international (violation du droit

de garde) : attente d'une décision,

Civ. 1^{re}, 8 juill. 2021

1383

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Services de renseignement (partage

d'informations) : inconstitutionnalité partielle,

Cons. const., 9 juill. 2021

1383

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Lanceur d'alerte (licenciement) :

charge de la preuve pesant sur l'employeur,

Soc. 7 juill. 2021

1384

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Cycle de conférences (Cour de cassation) :

l'office du juge et les cours suprêmes

Prescription (interruption) : actions

en liquidation de l'astreinte et instance

en fond, *Civ. 2^e, 8 juill. 2021*

Profession juridique et judiciaire

Avocat (honoraires de résultat) : nécessité

d'une décision juridictionnelle irrévocable,

Civ. 2^e, 8 juill. 2021

POINT DE VUE

1386 La démesure du « pass sanitaire »
par Cyrille Dounot

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

1388 Cour européenne des droits de l'homme :
une nouvelle stratégie pour une nouvelle décennie
par Robert Spano1391 Infractions sexuelles contre les mineurs :
une sortie du droit commun, pour quelle efficacité ?
À propos de la loi n° 2021-478 du 21 avril 2021
visant à protéger les mineurs des crimes
et délits sexuels et de l'inceste
par Sébastien Pellé

PANORAMA

1397 Baux commerciaux
mai 2020 – mai 2021
par Marie-Pierre Dumont

NOTES

1409 La responsabilité pénale d'un directeur de service
ne s'étend pas aux discriminations indirectes
qu'il a suscitées, note sous *Crim.* 8 juin 2021
par Emmanuel Dreyer1413 Fauteuil roulant électrique : l'influence de la CIDPH
sur l'interprétation de la loi du 5 juillet 1985,
note sous *Civ. 2^e*, 6 mai 2021
par Pascal Oudot1418 Réflexions sur l'usage du principe *fraus omnia corrumpit*
à l'occasion d'une fraude à la mention manuscrite
de la caution, note sous *Com.* 5 mai 2021
par Frédéric Dournaux

ENTRETIEN

1424 Guillem Querzola – Le projet de loi relatif
à la régulation et à la protection de l'accès
aux œuvres culturelles à l'ère numérique

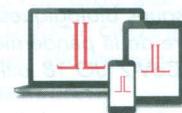
À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématique soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



***Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr